Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212902290-20251216-D44_2025-DE

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 15

Présents : 12
Procuration : 0
Suffrages exprimés : 12
Abstention : 0

Date de la convocation : 12.12.2025

**EXTRAIT DU REGISTRE**
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
**DE LA COMMUNE DE QUÉMÉNÉVEN**

**Séance du 16 décembre 2025**

L'an deux-mille-vingt-cinq, le seize décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Erwan CROUAN, Maire.

Présents : Erwan CROUAN, Myriam THEBAULT, Chantal PENNARUN, Sylvain LE GOFF, Guénaëlle BLEUZEN, Pierre-Jean LE DU, Bernard RECULEAU, Isabelle RICHARD, Aline BERNARD, Dominique LOUVEL, Ronan LE PALUD, Cécile BARAËR
Excusés : Jean-Luc PETILLON, Fabienne LAGADEC, Michel DESCOMBES CHARREL
Absent :
Monsieur Pierre-Jean LE DU a été nommé secrétaire.

**D_44_2025**

**Demande autorisation environnementale pour la carrière du Hinguer**

Le Préfet du Finistère a adressé un courrier aux communes situées dans un rayon de 3 km autour de la carrière du Hinguer à Cast et Briec. Elles sont consultées dans le cadre d'une enquête publique relative à la prolongation de l'autorisation d'exploiter et à l'extension du périmètre d'exploitation de cette carrière de grès armoricains.

Pour information, ci-dessous un extrait de l'article n°1 de l'arrêté préfectoral :

Le projet concerne, pour une durée de 29 ans :
- le renouvellement de l'autorisation d'exploiter la carrière sur une surface de 53,4 ha sur les communes de Cast et de Briec,
- l'extension du périmètre du site sur 13,1 ha afin d'augmenter la surface de stockage, d'intégrer le merlon paysager aménagé au Nord du site en 2019, d'intégrer l'ISDI, et d'aménager des bassins portant ainsi la superficie totale de la carrière du Hinguer à 66,6 ha,
- l'approfondissement des extractions à l'intérieur du site actuel sur 3 paliers supplémentaires de 15 m, pour une cote minimale d'extraction de 35 m NGF (au lieu de 80 m NGF actuellement),
- l'augmentation des productions moyenne à 450 000 t/an (au lieu de 350 000 t/an) et maximale à 500 000 t/an (contre 480 000 t/an actuellement),
- la poursuite de l'exploitation des installations du site dans les conditions prévues par l'arrêté préfectoral de 2005 modifié (installations de traitement des matériaux, station service pour le remplissage en carburant des engins...), à l'exception de la centrale d'enrobage à froid qui a été démantelée fin 2020,
- l'accueil d'une installation mobile de concassage-criblage par campagnes pour la valorisation de 20 000 t/an de matériaux inertes.

L'enquête publique est ouverte pendant 33 jours consécutifs, du **lundi 12 janvier 2026 à 9h30 au vendredi 13 février 2026 à 17h00**, en mairie de Cast, siège de l'enquête.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212902290-20251216-D44_2025-DE

***

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'émettre un avis favorable concernant la demande d'autorisation environnementale pour la carrière du Hinguer.

***

Fait et délibéré, à Quéménéven,
Les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire, Erwan CROUAN

